

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2014

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les Collectivités Locales, et en premier lieu les Communes et leurs Intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit d'une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de HERNY rappelle que les Collectivités de proximité que sont les Communes et leurs Intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de HERNY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les Collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de HERNY soutient la demande de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des Collectivités locales.

CHASSE COMMUNALE – COMMISSION DE LOCATION DE CHASSE –

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une commission de location de chasse, chargée de préparer les décisions de la Commune relatives :

- à la constitution des lots
- aux modalités de location
- au choix du locataire
- à la gestion du lot de chasse

Cette commission de location de chasse, est constituée des membres ci-après :

Président :

Monsieur HOMBOURGER Michel

Membres titulaires :

Monsieur SAMSON Alexandre

Monsieur LEROND Dominique

Membres suppléants

Monsieur AZAMBRE Yann

Monsieur MATHIOTTE Sébastien

DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'accepter le projet d'Aménagement et de Requalification de la rue de l'Etang, dont les travaux sont estimés à 63 980,60 euros H.T.

A cet effet, ils décident de solliciter le Conseil General de la Moselle pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.

Les membres du conseil Municipal s'engagent :

- à utiliser les crédits dont la Commune bénéficiera pour les travaux suscités,
- à voter une crédit de 77 000.00 euros TTC au Budget Primitif 2015, nécessaire au financement de cet aménagement prévu courant 2015.

Désignation des membres du Comité de Gestion de la Salle Polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer les membres du comité de Gestion de la Salle Polyvalente, ci-après désignés :

Monsieur HOMBOURGER Michel
Monsieur LEROND Dominique
Monsieur SAMSON Alexandre
Monsieur PORTENSEIGNE Jean-Marc
Monsieur AZAMBRE Yann
Madame SAINA Mélanie

Nomination d'un régisseur de recettes pour la location de la salle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de nommer :
Madame DUCHAUX Valérie – Régisseur de recettes titulaire –
Madame LEROND Fabienne – Régisseur de recettes suppléante –

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Michel HOMBOURGER